

Le Mois Sans Tabac revient en novembre sur Alès !

Inscrivez-vous sur
mois-sans-tabac.fr



MOIS SANS TABAC

La tournée pour arrêter de fumer

ACCÈS
GRATUIT



BASSIN ALÉSIEN

14/11

DE 10H À 18H

Centre commercial
Intermarché Hyper, Alès

Entretiens individuels gratuits avec des tabacologues,
stands d'information et de prévention, démonstration de
substituts nicotiniques, CO testeur, parcours moteur...
proposés par le collectif Mois sans tabac du bassin alésien.

20/11
DE 9H À 12H

Super U de Saint-
Hippolyte-du-Fort

Stand d'information et testeur
de monoxyde de carbone (CO)

21/11
DE 9H À 12H

Intermarché de Quissac

Stand d'information et testeur
de monoxyde de carbone (CO)

Les professionnels de santé du bassin alésien se mobilisent en novembre pour proposer des temps de rencontres et d'échanges gratuits et ouverts à tous les publics du territoire autour de la question du tabac. Ces professionnels accompagneront les fumeurs dans leurs démarches d'arrêt ou de réduction de leur consommation.

Avec la présence de votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises Cévèna .

Des outils d'aide à l'arrêt sont disponibles sur le site :
<https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/> ou en appelant le **39 89**

Télécharger le flyer "Ressources en tabacologie sur le Pays Cévennes"

Renseignements auprès de l'Association Reseda :
Tél : 04 30 38 02 05 / email : secreariat@reseda-santecevennes.fr



Merci de votre confiance,
Monique GILLES,
Présidente de Cévèna.



Une question ? Besoin d'information ?

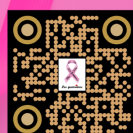
Pensez aussi à consulter notre site www.cevena.fr

cévèna
AU SERVICE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

**OCTOBRE
ROSE**

**Soutenez l'association
"Les Guerrières" :**

UN DON POUR UN RUBAN
(Urne à l'accueil de Cévèna)



cévèna
AU SERVICE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

35, rue Marcel Pagnol, 30100, ALES

04 66 30 25 79

www.cevena.fr



Vous avez reçu cet email parce que vous vous
êtes inscrit à notre newsletter.

© 2025 Cévèna
[Se désinscrire](#)

! Rappel : En cours d'année, pensez à mettre à jour la liste de vos effectifs à chaque sortie de salarié (fin de CDD, fin de contrat saisonnier, démission et licenciement) sur votre espace adhérent !

! Important : Lors de la création d'une fiche salarié, pensez à renseigner le déterminant : aucun suivi particulier (SI) ou suivi individuel adapté (SIA) ou encore suivi individuel renforcé (SIR) !